



Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Commissariat général au développement durable

Circulaire du 24 novembre 2009 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, frais divers, bâtiment, travaux publics

NOR: *DEVK0930430C*

(Texte non paru au Journal officiel)

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, à Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat; Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, directions régionales de l'équipement, directions interdépartementales des routes, centres d'études techniques de l'équipement, centres interrégionaux de formation professionnelle, laboratoires est et ouest parisiens, services de la navigation, services maritimes et de navigation, services spéciaux des bases aériennes) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales de l'équipement et de l'agriculture, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierreet-Miquelon), direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris, services maritimes); Messieurs les directeurs des ports autonomes; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat; Madame et Monsieur les directeurs des Ecoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du Centre d'études des tunnels; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours; Monsieur le directeur du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au Journal officiel du 1er mars 1974;
- de l'index PMR (produits de marquage routier);
- de l'indice Transport routier (TR);
- de l'indice Frais divers (FD);
- des index Espaces verts (EV);
- des indices FV (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines);
- des index Bâtiment nationaux (BT) et des index Travaux publics nationaux TP du mois de juin 2009.





Les valeurs mensuelles de ces index sont applicables à la date de publication du BT01 au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation : Le chef de service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, F. MAUREL





INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiment nationaux pour le mois d'août 2009

(Base 100: janvier 1974)

802,2 767 788,6 742,4 577,7 793,5 717,1 996,9 838,3 676 785,7	
788,6 742,4 577,7 793,5 717,1 996,9 838,3 676 785,7	
742,4 577,7 793,5 717,1 996,9 838,3 676 785,7	
577,7 793,5 717,1 996,9 838,3 676 785,7	
793,5 717,1 996,9 838,3 676 785,7	
793,5 717,1 996,9 838,3 676 785,7	
717,1 996,9 838,3 676 785,7	
996,9 838,3 676 785,7	
838,3 676 785,7	
676 785,7	
785,7	
110	
110	
110	
110	
110,3	
109,8	
109,3	
619,6	
633,8	
710,3	
827,8	
669	
754,6	
652,1	
668,5	
1 108,1	
943,6	
681,7	
636,4	
677,9	
892,5	
824,7	
1 012,3	
I .	
	681,7 636,4 677,9 892,5 824,7





DÉFINITION	CODE	VALEURS
Rénovation, entretien tous corps d'état Menuiseries PVC	BT 50 BT 51	168,8 150,3
Imperméabilité de façades	BT 52	145,4
Etanchéité asphalte, multicouche	BT 53	151,4

Valeur de l'indice salaire national (base 100: octobre 1979) du mois de juillet 2009 (455,3), utilisée pour le calcul des index BT du mois de août 2009.

(7) Les index BT 16a, BT 17a, BT 18a, BT 19a et BT 20a remplacent les index BT 13, BT 15, BT 16, BT 17, BT 18, BT 19, BT 20, BT 21, BT 22, BT 23, BT 24 et BT 25, la circulaire est disponible sur le site http://www.developpement-durable.gouv.fr/ Ressources, territoires et habitats/Construction/index-indices BTP. Pour toute information: Cellule-Indexbtp.Bg.Daei.SG@developpement-durable.gouv.fr.

⁽¹⁾ Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).
(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).
(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.
(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc. L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades. L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).
(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie); il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrerie-miroiterie, publié à partir des index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques); il en résulte un index unique appelé BT 03 maçonnerie-blocs et briques, publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003).
L'index BT 04 est supprimé.
(7) Les index BT 16a, BT 17a, BT 18a, BT 19a et BT 20a remplacent les index BT 13, BT 15, BT 16, BT 17, BT 18, BT 19, BT 20, BT 23, BT 23, BT 23, BT 24, BT 24, BT 24, BT 24, BT 25, BT 26, BT 17, BT 18, BT 19, BT 20, BT 23, BT 23, BT 24, BT 24,





LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle : Evolution annuelle :

Evolution mensuelle: Evolution annuelle:

 Août 2009
 802,2
 Août 2009
 802,2

 Juillet 2009
 800,9
 Août 2008
 815,0

Variation + **0,16** % *Variation* − **1,57** %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

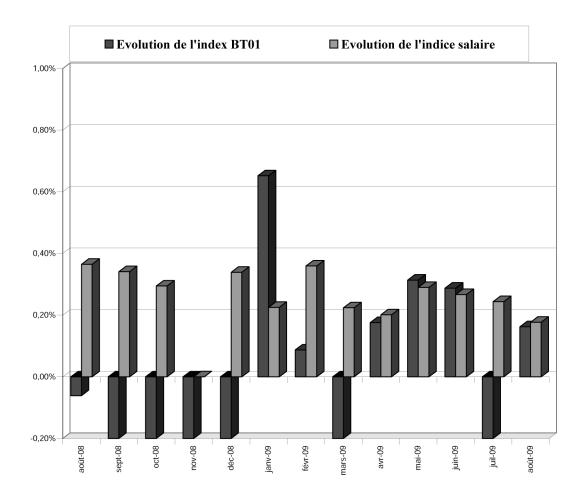
Evolution mensuelle : Evolution annuelle :

Août 2009 455,3 (valeur juillet 2009) Août 2009 455,3 (valeur juillet 2009)

Juillet 2009 454,2 (valeur juin 2009) Août 2008 442,7 (valeur juillet 2008)

Variation + 0,24 % | Variation + 2,85 %







INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeur des index bâtiments nationaux pour le mois d'août 2009

(Base 100: janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
ndex général tous travaux	TP 01	625,3
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	626,6
Terrassements généraux	TP 03	640,8
Sondages et forages	TP 04	584,8
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 05a	124,4
Travaux en souterrains en tunnelier (1)	TP 05b	122,9
Draguages fluviaux	TP 06	556,9
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes	TP 07b	95,2
Routes et aérodromes avec fournitures	TP 08	676,0
Routes et aérodromes avec fournitures	TP 08 bis	654,5
Travaux d'enrobés	TP 09	805,4
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP 09 bis	645,9
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes	TP 09 ter	171,0
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures tuyaux (2)	TP 10a	123,6
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fournitures tuyaux	TP 10 <i>bis</i>	677,7
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP 11	128,8
Réseaux d'électrification	TP 12	531,1
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 13	488,6
Fravaux immergés par scaphandriers	TP 14	125,0

⁽¹⁾ L'index TP 05 a été décomposé en deux index : TP 05a « les travaux traditionnels » et TP 05b « les travaux du tunnelier ».
(2) L'index TP 10a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.
(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.





LES INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

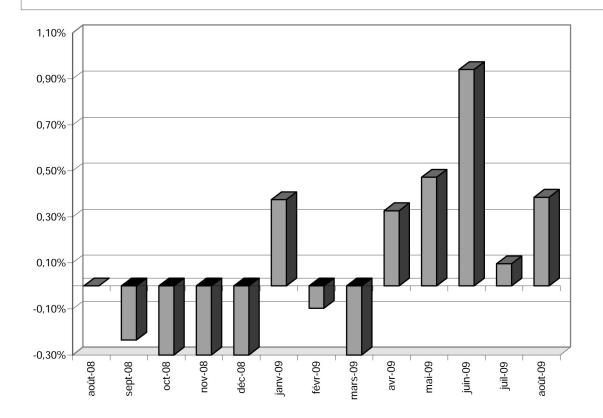
Evolution mensuelle: Evolution annuelle:

 Août 2009
 625,3
 Août 2009
 625,3

 Juillet 2009
 622,9
 Août 2008
 637,1

Variation + 0,39 % *Variation* − 1,85 %

■ Evolution de l'index TP01





INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008 (NOR : *DEVK0807576C*) relative à la création des index EV

(Base 100: janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR JUILLET 2009
Travaux de végétalisation	EV 1	107,4
Application de produits phytosanitaires	EV 2	104,3
Travaux de création d'espaces verts	EV 3	103,2
Travaux d'entretien d'espaces verts	EV 4	103,4

FRAIS DIVERS

Dates	Valeur
Août 2008	. 109,4
Septembre 2008	
Octobre 2008	
Novembre 2008	. 110,1
Décembre 2008	110,3
Janvier 2009	. 111,1
Février 2009	. 111,5
Mars 2009	
Avril 2009	110,8
Mai 2009	110,7
Juin 2009	. 110,8
Juillet 2009	. 110,9
Août 2009	. 110.8

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du $1^{\circ\circ}$ janvier 1988)

(Base 100: janvier 1988)

Dates	Valeur
Août 2008	180,1
Septembre 2008	179,4
Octobre 2008	177,6
Novembre 2008	
Décembre 2008	172,3
Janvier 2009	170,2
Février 2009	
Mars 2009	
Avril 2009	170,4
Mai 2009	
Juin 2009	171,6
Juillet 2009	171,2
Août 2009	172,2





Août 2008	121,6
Septembre 2008	121,6
Octobre 2008	119,3
Novembre 2008	119,3
Décembre 2008	119,3
Janvier 2009	125,3
Février 2009	125,3
Mars 2009	125,3
Avril 2009	144,7
Mai 2009	144,7
Juin 2009	144,7
Juillet 2009	122,2
Août 2009	122,2

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

- l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.
- Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :
- l'indice ICC pour une part de 3 %;
- l'indice TCH pour une part de 14,1 %;
- l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Dates	Valeur
Août 2008	. 785,8
Septembre 2008	
Octobre 2008	. 785,6
Novembre 2008	. 782,8
Décembre 2008	. 781,4
Janvier 2009	. 779,8
Février 2009	. 779,9
Mars 2009	. 780,5
Avril 2009	. 778,9
Mai 2009	. 779,1
Juin 2009	. 781,5
Juillet 2009	. 781.5
Août 2009	

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)

(Base 100: novembre 1998)

Dates	Valeur
Août 2008	151,6
Septembre 2008	151,6
Septembre 2008	151,6
Novembre 2008	
Décembre 2008	150,1
Janvier 2009	
Février 2009	144,2
Mars 2009	144,2





Avril 2009	144,2
Mai 2009	147,0
Juin 2009	147,0
Juillet 2009	147,0
Août 2009	147,3

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

FV (fournitures de végétaux)

Dates	Valeur
De septembre 2007 à août 2008	100
De centembre 2008 à goût 2000	100.3